

Christiane Paulides  
17 avenue du général Leclerc  
13960 Sausset les pins

Le 21 février 2021

Tout d'abord merci aux autorités régionales de bien vouloir soumettre au public le dossier de renouvellement des concessions des plages de Sausset les pins

On peut toutefois regretter que ces implantations soient sur un site inscrit il me semble que d'autres secteurs auraient été plus appropriés et moins litigieux pour les riverains ( je rappelle à ce propos que les affaires maritimes avaient demandé que la paillote Cesar soit déplacée devant l'école et que pour une raison discutable ce ne fut pas fait)

Venons en au sujet

On peut lire que les périmètres sont inchangés mais au 2.3 je ne retrouve que 4 lots de restauration est ce à dire que la paillote Aloa est transformée en activité de plage?

Au 6.4 collecte des déchets

Je suis inquiète qu'à l'aube de cette nouvelle saison aucune solution n'est été trouvée

En effet après les livraisons du matin les cartons s'entassent dans les conteneurs les remplissant à moitié la conséquence en fin d'après-midi les poubelles débordent et offre un spectacle affligeant de la corniche en soirée

Implantation des lots tableau 6

Les principes sont bien détaillés dans ce dossier ce qui ne l'était pas précédemment

En effet la hauteur maximale décidée doit être de 1m70 (1m du sol naturel de la plage et 70cm de la route et non du TROTTOIR)

Je précise bien ce point car il m'a occasionné un litige avec le gestionnaire de la paillote Cesar

Par soucis d'apaisement et en accord avec Mme Campana personne en charge du dossier à cette époque il a été convenu qu'à l'occasion de la nouvelle concession (2021) le bâti serait remis aux normes

Un point me semble être oublié c'est celui des nuisances sonores Rien n'est précisé à ce sujet et pourtant presque tous les soucis liés aux paillotes découlent de ce problème J'ai personnellement subi des années la transformation de ce lieu (rive d'or 2) en véritable boîte de nuit sans que les autorités locales arrivent à y mettre fin

Heureusement que le repreneur a mis un terme à ces débordements  
mais cela reste un sujet qu'on dû gérer aussi l'ensemble  
immobilier des rives d'or (plage 1)

Je souhaiterai bien qu'il en soit discuté , pourquoi ne pas mettre  
une caméra de surveillance à ce niveau ?

En conclusion

J'ai étudié avec un grand intérêt ce dossier qui est on ne peut  
plus précis et le garde précieusement en référence

Je me permets simplement d'ajouter que le deuxième volet de ce  
travail est le respect de ce qui est énoncé et c'est souvent là  
que le bât blesse !!

Il serait souhaitable que les saussetois puissent s'adresser à une  
personne referente bien identifiée et responsable de l'exécution  
ou non de ce règlement

